

**MAIRIE**

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08

Télécopie 02 48 76 50 10

e-mail : [mairie@beffes.fr](mailto:mairie@beffes.fr)

site : [www.beffes.fr](http://www.beffes.fr)

## ARRETE N° AR2024082

Arrêté de stationnement 14 juillet 2024

### Le Maire de la commune de BEFFES

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

- Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation de la fête communale du 14 juillet 2024 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

- Considérant l'intérêt général,

### ARRETE

**Article 1** - Le stationnement est interdit sur le parking poids lourds. Cet emplacement sera réservé à la remorque, aux chapiteaux et à l'espace des animations à compter du vendredi 12 Juillet 2024, à partir de 7H, jusqu'au Mardi 16 Juillet 2024 à 7H.

**Article 2** - Les services techniques de la commune sont chargés de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

**Article 3** – Mr le commandement du groupement de gendarmerie, Monsieur le Maire de BEFFES, sont chargés chacun en ce qui les concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à BEFFES, le 25/06/2024

Le Maire,

Olivier LE CAM

